



**Délibération**

**Du Comité Syndical**

**Du 30 Septembre 2020**

**RAPPORTEUR : Ludovic LOQUET, PRESIDENT DU SyMPaC**

**TITRE : FIXATION DU NOMBRE DE VICE PRESIDENTS**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), "le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents (...). L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze (...)".

En application de ces règles, je vous demande de bien vouloir fixer à 5 le nombre de Vice-Présidents.

Je vous rappelle que les Vices-Présidences sont réparties de telle sorte que l'ensemble des EPCI puisse détenir au moins un siège chacun.

Je sou mets cette délibération à votre adoption par approbation à main levée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le Président,

Ludovic LOQUET

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- son envoi en Sous-Préfecture le 2 octobre 2020
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCI le 2 octobre 2020

Le Président du SyMPaC,

Ludovic LOQUET





## COMITE SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2020

Le trente septembre de l'an deux mille vingt, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 15 septembre deux mille vingt, s'est réuni à CALAIS en la salle du Grand Salon, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS puis de Monsieur Ludovic LOQUET, élu Président du SyMPaC au cours de la séance.

### Etaient présents :

Mmes Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pierre CARON, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Olivier MATRAT, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR; Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Antoine PERALDI, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### Etaient excusés :

Mme Maïté MULOT FRISCOURT (Pouvoir Mme LANNOY), MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr DUBUS), Julien CORDENOS (pouvoir Mme BOUCHART), Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mr TACCOEN), Gérard GREMAT (pouvoir Mr AGIUS), Pascal PESTRE (pouvoir à Mr LENOIR) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

M. Charles COUSIN (pouvoir Mr PLANQUE), Patrick WAY (pouvoir Mr LEVREAY) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mr Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr LOQUET) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : Monsieur Claude KIDAD